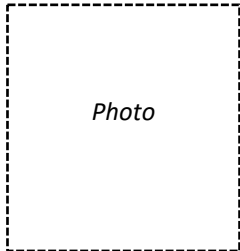




Ville de La Crèche  
97 Av de Paris  
CS 70064  
79260 La Crèche  
05.49.25.50.54  
<http://www.ville-lacrecche.fr>



# DOSSIER DE CANDIDATURE

## « C'PERMIS - 2020 »

### 1 - Bénéficiaire

Nom de Naissance:.....Nom d'usage:.....

Prénom : .....

Adresse :.....

Téléphone : .....

Date de Naissance : .....

Lieu de Naissance : .....

Situation familiale : .....

### 3 - Situation Sociale

**1. Condition de logement :**

Autonome

Chez les parents

En foyer

Autres :.....

**2. Ressources :**

- Familiales.....Montant mensuel :.....
- Personnelles..... Montant mensuel :.....
- Conjoint..... Montant mensuel :.....
- Autres : ..... Montant mensuel :.....

**3. Situation scolaire :**

- Lycéen
- Etudiant

Niveau d'études :.....

**4. Situation professionnelle :**

- Salarié depuis :..... Type d'emploi : .....
- Demandeur d'emploi
- Apprentissage
- Formation professionnelle
- Sans emploi

**4 - Motif de la demande**

- *Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## 5 - Inscription dans une auto-école

Etes-vous inscrit dans une auto-école ?

- Oui  Non

Si oui, dans quelle auto-école êtes-vous inscrit ?

- Auto-école de La Crèche  
 Auto-école Start Conduite  
 Ecole de conduite Française (ECF)

Depuis quelle date êtes-vous inscrit ?.....

## 6 – Propositions de contrepartie

**Pour rappel :**

*L'exécution d'une contrepartie est obligatoire. Le nombre d'heures à réaliser par le jeune candidat sera déterminé par le comité technique en charge de l'examen des dossiers de candidatures.*

Exécution de la contrepartie au sein des services municipaux :

- Oui  Non

Si oui, précisez les services dans lesquelles vous souhaiteriez effectuer votre contrepartie :

- Enfance-Jeunesse (Périscolaire, Relais d'assistants Maternels...)  
 Culture, vie associative, sport (Cinéma, activités multisports...)  
 Techniques (Voirie, espaces verts ...)  
 Administratif (Accueil, secretariat...)

Exécution de la contrepartie dans le cadre d'un projet d'activité d'intérêt local :

- Oui  Non

Si oui, précisez le projet qui vous tient à cœur :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

7 - Informations complémentaires (que vous souhaitez communiquer au comité consultatif)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

8 - Documents à joindre obligatoirement

- Devis de l'école de conduite partenaire de l'opération

• Les photocopies des pièces suivantes :

- Avis d'imposition et les 3 derniers bulletins de salaire (*du demandeur / tuteur légal*)  
 Justificatif de toutes ressources  
 Copie carte d'identité  
 Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement  
 Contrat de travail / promesse d'embauche

Remise du dossier

Mairie de La Crèche  
97 Avenue de Paris  
79260 La Crèche

Avant le :  
29 Février, 29 Mai et  
29 Octobre 2020

Signature du demandeur / du Tuteur légal

- Les signataires déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations et engagements liés à la candidature, afin d'obtenir une aide financière pour l'obtention du permis de conduire via le dispositif « C'PERMIS ».*



Ville de La Crèche  
97 Av de Paris  
CS 70064  
79260 La Crèche  
05.49.25.50.54  
<http://www.ville-lacrece.fr>

## ENSEMBLE DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

### I. Obligations

- **Ce dispositif s'adresse aux jeunes de la Commune de La Crèche âgés de 18 à 25 ans. Il est précisé que les jeunes ayant 18 ans dans l'année de leur demande sont éligibles au dispositif. De plus, le comité consultatif en charge de l'examen des candidatures peut autoriser une dérogation (cas exceptionnel).**
- Résider sur la Commune de La Crèche
- Etre inscrit (depuis moins de 6 mois) ou s'inscrire dans une auto-école partenaire du dispositif
- Effectuer en échange d'une aide financière, une contrepartie comme stipulé dans le point 6 du présent dossier de candidature

### II. Engagements

- Suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière et participer aux examens blancs,
- Réaliser sa contrepartie
- Rencontrer régulièrement (3 fois dans l'année minimum) le responsable du service Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires chargé du suivi des jeunes.